



**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS POUR DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS,
NI AUX AGENCES DE NOUVELLES AMÉRICAINES**

Pour diffusion immédiate

TSX : FER

**LES MINES DE FER CENTURY ANNONCE LES RÉSULTATS DE SON ASSEMBLÉE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES 2013 ET DES NOMINATIONS À LA DIRECTION**

Toronto, Canada, le 30 septembre 2013 – Les Mines de fer Century (« Century » ou « la Société ») a le plaisir d'annoncer les résultats de son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 2013 qui a eu lieu le 26 septembre 2013. Sandy Chim, (Président et chef de la direction), Ben Koon (David) Wong, Maurice Strong, Howard Bernier, Paul Murphy, Hua Bai, Yi Jun Kuang, Wei Ke Peng and Jionghui Wang ont été élus au conseil d'administration de la Société.

Les résultats des procurations soumis pour l'élection des administrateurs sont affichés au tableau ci-bas. Les résultats de vote pour les autres questions à l'ordre du jour et les résolutions connexes sont affichés sur SEDAR.

Résultats des procurations soumis pour le vote d'élection des administrateurs de la Société

Administrateur	Votes pour	% des votes pour	Abstentions	% des votes en abstention
Sandy Chim	81 145 587	100,00%	NIL	00,00%
Ben Koon (David) Wong	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Maurice Strong	81 052 490	99,89%	93 147	0,11%
Howard Bernier	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Paul Murphy	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Hua Bai	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Yi Jun Kuang	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Wei Ke Peng	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%
Jionghui Wang	81 138 227	99,99%	7 410	0,01%

PricewaterhouseCoopers LLP a été renommé en tant que vérificateurs de la Société. Les actionnaires ont approuvé les amendements au Régime d'options de la Société, qui a été rebaptisé « le Régime incitatif à base d'actions. » Le but principal de ces amendements est de permettre à la Société d'offrir des formes supplémentaires de mesures incitatives à base d'actions, en plus des options, aux employés, aux administrateurs et aux consultants qui sont à son service.

De plus, les actionnaires ont approuvé l'élimination de la limite à la participation des initiés pour accorder à la Société suffisamment de latitude en matière de rémunération incitative dans l'ensemble de sa stratégie de rémunération pour tous les paliers de la direction.

Les actionnaires ont aussi approuvé les amendements au Règlement No 1 de la Société qui modifie le nombre d'administrateurs devant assister à une réunion du conseil pour établir le quorum, ceci afin de faciliter la conduite de ses affaires en présence d'une minorité des administrateurs.

Immédiatement après l'Assemblée générale et extraordinaire des actionnaires, le conseil d'administration a entériné une résolution pour élire M. Sandy Chim en tant que Président du conseil et M. Paul Murphy au rôle d'administrateur principal indépendant.

Nominations à la direction

Century a le plaisir d'annoncer les nominations de Rebecca Ng, CPA, CA, au poste de Chef des finances de la Société et de Ivan Wong, ancien Chef des finances, au poste de Premier vice président au financement corporatif et au développement de projets.

Mme Ng est un cadre chevronné en matière de finances et chef de file de l'industrie minière mondiale. Elle a plus de 12 ans d'expérience importante en finance, en contrôle, en gouvernance et en productions des états financiers au sein de plusieurs minières internationales et elle détient une expertise considérable en matière d'intégration financière, de restructuration et de gestion de capital. De 2006 à 2013, Mme Ng était Contrôleur financier chez Xstrata Nickel jusqu'à la fusion avec Glencore International plc en mai 2013. Précédemment, Mme Ng était Contrôleur de groupe chez Noranda Inc. et Falconbridge ltée avant leur acquisition par Xstrata en 2006. Mme Ng détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Hong Kong et elle est comptable agréée en Ontario. Elle est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario depuis l'an 2000.

M. Wong, CPA, a plus de 17 ans de connaissances et d'expérience en vérification professionnelle, comptabilité, finances corporatives et services-conseil. Il a travaillé chez KPMG et Ernst & Young. Il a été Contrôleur financier et secrétaire corporatif d'une société cotée en bourse à Hong Kong. De plus, il cumule les fonctions de à Superviseur de Maanshan Iron & Steel Company Limited, société cotée en bourse à Hong Kong et à Shanghai, RPC; et d'administrateur non-exécutif indépendant et président du comité de China Zhongwang Holdings Limited, société cotée en bourse à Hong Kong, RPC. M. Wong détient un baccalauréat ès arts (avec distinction) en comptabilité de l'Université polytechnique de Hong Kong. Il est Fellow de l'Association des comptables agréés certifiés et de l'Institut des comptables publics certifiés de Hong Kong.

Au sujet de Century

Century est une entreprise d'exploration et de développement consacrée à l'exploration et au développement potentiel de projets de fer au Canada. La Société détient des intérêts importants dans plusieurs propriétés dans l'ouest du Québec, dans la région prolifique de production de minerai de fer de la Fosse du Labrador dans l'est du Québec, et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. Century compte deux principaux partenaires stratégiques en WISCO International Resources Development & Investment Limited (« WISCO ») et Minmetals Exploration & Development (Luxembourg) Limited S.à.r.l., deux sociétés d'état chinoises détenant les ressources financières et techniques permettant de lui fournir du financement et des expertises techniques pour l'exploration et le développement de l'ensemble de ses projets.

Les Mines de fer Century détient des intérêts dans les projets d'exploration miniers suivants, situés dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador :

- Le projet d'**Attikamagen** dans lequel Labec Century Iron Ore Inc. (« Labec Century ») détient une participation de 56%; Century a soumis sa demande d'acquisition d'une participation supplémentaire de 4% en vertu de l'entente d'option et de coentreprise Attikamagen avec Mines de fer Champion (TSX:CHM) (« Champion »). Champion poursuit actuellement sa vérification préalable à la conclusion du transfert de ce 4%. Labec Century est une coentreprise de Century et de WISCO. Le gisement de Joyce Lake au projet d'Attikamagen est en phase de développement, le plus avancé de la Société, avec une estimation des ressources conforme à la NN 43-101 et une évaluation économique préliminaire complétées.
- Le projet de **Sunny Lake**, une coentreprise de Century et de WISCO International dans le cadre de l'entente de coentreprise de Sunny Lake.
- Le projet de **Duncan Lake**, dans lequel Century détient une participation accumulée de 65% en vertu d'une entente d'option et de coentreprise avec Augyva Mining Resources Inc. (TSX-V: AUV) (« **Augyva** »). Century a signé une entente-cadre de coentreprise avec WISCO qui permet à WISCO d'acquérir une participation de 40 % dans le projet Duncan Lake; et
- Les projets **d'Astray, de Grenville, de Menihék et de Schefferville**, récemment acquis d'Altius Minerals Corp. (TSX:ALS) détenus à 100 % par Century, sauf le projet Astray, dont Century a vendu une participation de 80 % et conservé une participation de 20 %.

L'objectif de la Société est d'accroître la valeur pour les actionnaires par le développement des projets de fer au Canada et de devenir un grand producteur de minerai de fer canadien. Site Web des Mines de fer Century : www.centuryiron.com

Renseignements:

Bob Leshchyshen, MBA, CFA
Vice-Président, Développement corporatif et relations avec les investisseurs
416-977-3188, Ext. 109
bob.leshchyshen@centuryiron.com

Pauline Couture
PCA
514-927-8424
pmc@pcassociates.ca

MISE EN GARDE SUR LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS

LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE CENTURY EN DATE DE SA PUBLICATION ET SONT CONSÉQUEMMENT SUJETS AU CHANGEMENT PAR LA SUITE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER DE CERTITUDES EXCESSIVES À CETTE INFORMATION AUX DATES SUBSÉQUENTES. CENTURY POURRAIT CHOISIR DE METTRE À JOUR CES RENSEIGNEMENTS MAIS NE S'ENGAGE AUCUNEMENT À LE FAIRE SAUF LORSQUE LES LOIS APPLICABLES L'EXIGENT.